



santé
famille
retraite
services

PLAN D'APUREMENT:
COTISATIONS SUR SALAIRES

Avant toute demande d'échéancier concernant vos cotisations salariales, il faut impérativement que le règlement de la part salariale visée par votre demande soit effectué.

Afin d'étudier votre dossier, merci de nous retourner, dès réception, ce document dûment complété (par courrier ou par mail à contactprectx.blf@bcl.msa.fr).

Les échéances devant être réglées par prélèvement bancaire, veuillez **obligatoirement joindre le mandat SEPA spécifique et un Relevé d'Identité Bancaire.**

Important : Les cotisations hors plan doivent être réglées aux échéances légales. L'accord d'un échéancier **ne suspend pas** l'application des majorations de retard : la MSA est tenue de les calculer conformément à la réglementation en vigueur. **Vous recevrez néanmoins les rappels et mises en demeure à titre conservatoire liés aux validités concernées par votre plan de paiement.**

Tout retard de paiement aura pour conséquence la clôture de l'échéancier. La dette peut être réglée à tout moment par anticipation.

➔ **Demandeur :**

Numéro d'adhérent / Siret : _____ Tél : _____

Nom / prénom ou Raison sociale : _____

Adresse : _____ Commune : _____

➔ **Nombre échéances demandées :** _____ mois ➔ **Montant de la dette :** _____ euros

Période(s) concernée(s) :

Dates et montants des échéances souhaitées :

Motif de la demande :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.

Fait à _____ le _____

Signature :